



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 12402

Texte de la question

Rendre obligatoire, dans la formation des futurs médecins généralistes, pédiatres, médecins scolaires, médecins des urgences, l'étude du « Référentiel d'observation à l'usage des médecins pour un repérage précoce : souffrances psychiques et troubles du développement chez l'enfant et l'adolescent » élaboré, en 2006, par la Fédération française de psychiatrie, est une des propositions formulées par la Défenseure des enfants, Mme Dominique Versini, à l'occasion de la publication du rapport thématique qu'elle vient de consacrer à l'adolescence en souffrance. Devant l'importance et l'urgence de la tâche, M. Jean-Sébastien Vialatte demande à Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports de bien vouloir lui indiquer les suites qu'elle entend donner à cette recommandation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Sébastien Vialatte](#)

Circonscription : Var (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12402

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 2007, page 7623

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)